

Le 4 janvier, il y a eu une grande assemblée du comté de Dorchester. L'assemblée s'est prononcée en faveur de l'abolition de la Tenure Seigneuriale, de la Libre Navigation du St. Laurent, de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838. Elle a passé ensuite la résolution suivante:

Résolu.—Que c'est l'opinion de ce comté que les membres libéraux de la Législature ne doivent pas cesser de protester contre l'injustice faite aux comtés du Bas-Canada, et à notre comté en particulier, dans l'acte d'union par l'indépendance de la représentation ; que ce comté espère que tous les députés réformistes feront leurs efforts pour obtenir une réforme électorale basée sur le chiffre réel de la population, dans le cas où ils jugeraient ce mode plus avantageux au ci-devant Bas-Canada.

À près quoi, elle a passé une résolution en faveur de l'économie dans les dépenses du gouvernement, et une autre demandant que les procureurs et solliciteurs-généraux ne fassent pas partie du cabinet. Une autre résolution a été passée en faveur de la protection de l'agriculture, de l'établissement des conseils de paroisses, et contre les lois de voie de terre, la loi d'entretien, les cours de commissaires et la loi d'éducation.

Ensuite les deux résolutions suivantes ont été proposées et adoptées unanimement :

Résolu.—Que ce comté reconnaît avec plaisir le bien que l'administration actuelle a déjà fait pour le pays depuis son avènement au pouvoir, et espère qu'elle proposera à la prochaine session des mesures libérales tendant à faire le bien de ce pays.

Résolu.—Que les électeurs de ce comté assistent à cette occasion pour témoigner à F. Lemieux, écrivain, M. P. P., leur approbation de sa conduite parlementaire durant la dernière session, et de son assistance à cette présente assemblée.

Depuis vendredi, nous avons eu tous les temps. Samedi, un temps des plus doux; dans la nuit, de la pluie le lendemain, temps doux et ciel pur, le soir, gros vent hier encore du vent accompagné d'un brouillard de neige; et aujourd'hui, vent, mais beau temps.

— Nous nous réjouissons fort de la facilité avec laquelle l'Aurore a traduit la circulaire de l'Archevêque de Baltimore!

— Nous sommes encore obligé de remettre à vendredi le Canada Temperance Advocate.

(Pour les Mélanges Religieux.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DES ETATS-UNIS.

Baltimore, 5 janvier 1849.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai reçu, il y a deux jours, votre feuille du 19 ultimo, par laquelle j'apprends que ma première correspondance vous est parvenue, et que vous l'avez acceptée au moins assez favorablement pour lui donner place dans vos colonnes. Je savais d'avance qu'elle ne vous conviendrait pas entièrement; mais vous me prâtrez bien disposé à faire entre nous libre échange d'idées et de pensées, au sujet des Etats-Unis et du peuple américain. C'est très-bien, j'apprécie hautement cette disposition, et je vais m'en prévaloir, en prenant la liberté d'argumenter encore en faveur du gouvernement américain. Cette fois, vous ne direz plus, j'espère, que c'est par engouement; car depuis un mois j'ai pu changer de lieu, sortir des villes et respirer l'air des campagnes environnantes, où les prés étaient encore verts et fournissaient une nourriture abondante aux troupeaux. J'ai vu, à tête reposée, le fermier américain préparer ses terres pour la saison prochaine; j'ai vu le bassin de la Potomac littéralement couvert de vases de toutes les sortes et de tous les pays, chargés de produits et de marchandises pour alimenter le peuple et le commerce de l'importante ville de Baltimore; j'ai vu dans les murs de cette dernière ville une population très-dense, éminemment commerciale, et une activité qui contraste d'une manière frappante avec la langueur et le décroissement du commerce dans Montréal, qui la surpassait en beauté, et peut-être même par la magnificence de ses édifices. Baltimore n'est pas une belle ville, mais elle est vaste et son commerce est immense. Dans les maisons publiques où je suis entré, j'ai rencontré des citoyens de toutes les parties du pays, et je n'ai entendu qu'un seul habitant, nouveau venu d'Allemagne, se plaindre des institutions des Etats-Unis. Or, un peuple actif, prospère et content de son gouvernement doit venir au peuple heureux; et tel est celui du pays que je visite dans ce moment. Un peuple chez qui le commerce languit et décroît, chez qui l'industrie ne peut rien; qui met toute son énergie pour conserver ses droits et obtenir des concessions devenues nécessaires à sa prospérité, et qui n'a de fait que l'espérance de devenir mieux, est sans doute l'inverse du premier; on le croirait son antipode, mais non, c'est son voisin, le peuple du Canada. A l'aspect d'un semblable contraste, il ne fait pas être bien grand philosophie pour en chercher les causes ni pour les découvrir.

Est-ce dans le caractère des peuples ou dans les formes des gouvernements que l'on trouve ces causes? Voilà la question. Vous feriez injures à vos compatriotes, M. le Rédacteur, si vous répondiez qu'ils sont la cause de leur propre malaise; non, vous ne le direz pas; vous savez que les Canadiens ont de l'activité, du génie et toutes les qualités nécessaires pour faire un peuple prospère, mais vous avouerez que les circonstances sous lesquelles ils sont placés ne leur permettent pas de faire valoir ces qualités, circonstances qui n'existent pas de ce côté-ci des lignes. Ici le travail du manutention ou du producteur indigène est mieux rémunéré que l'étranger, de telle sorte que l'agriculture prospère, bien que les taxes soient plus élevées que celles prélevées directement. Je crois donc devoir dire, sans plus de réflexions pour ne pas prolonger cette dissertation, que le gouvernement et les institutions américaines sont très-bien calculées pour favoriser le génie et l'industrie du peuple, que c'est là la cause de sa prospérité, et que si nous étions sous les mêmes circonstances, j'entends sous le même gouvernement, nous nous trouverions à son niveau. L'industrie qui suit la vie des peuples a été jusqu'ici soignement et systématiquement arrêtée chez nous, son dé-

veloppement presque prohibé. Comme le remarquaient dernièrement un journaliste, le Canada est pour ainsi dire pressuré entre deux grandes puissances quelque peu jalouses l'une de l'autre, de manière que ses mouvements sont gênés des deux côtés, position d'incertitude qui tuo le progrès. Quelque circonstance future nous fera sortir de cette position. Mais en attendant, il est bon d'assigner cette cause comme l'origine de nos justes plaintes; car il serait injurieux de dire que nous nous plaignons pour rien.—Quelques mots de l'esclavage: c'est la question la plus brûlante parmi les hommes d'état de l'Union. Sans partager les opinions de M. Calhoun et de son parti sur ce sujet, il faut avouer que ses arguments ont de la force. Une déclaration d'indépendance pour le peuple nègre ruinerait les immenses plantations qui sont la richesse des Etats du Sud; cette déclaration serait pour les propriétaires des états d'esclaves, ce que serait pour les seigneurs canadiens l'abolition de la tenure seigneuriale, sans indemnité. Elle serait non pas la ruine de quelques trois cents particuliers, mais la décadence de plusieurs états populaires. M. Calhoun s'oppose à l'exclusion de l'esclavage dans les nouveaux états qu'on admettra dans l'Union, parce qu'il veut que toutes les parties du territoire américain soient ouvertes à tous les citoyens de la république; que lui, par exemple, aussi bien que le citoyen de l'état de New-York, il doit avoir le droit d'aller s'établir dans ces nouveaux états avec ses propriétés, c'est-à-dire, avec ses esclaves. Il prétend qu'exclure l'esclavage des nouveaux territoires, c'est en défendre l'entrée aux habitants des Etats du Sud, avec leurs propriétés, et que le Congrès n'a pas ce droit, que ce serait violer la Constitution.

J'ai entendu des orateurs du parti opposé, des abolitionnistes, et en particulier, un sénateur du New-Hampshire, M. Hale, et je puis dire qu'ils sont pour le moins aussi zélés que vous en faveur des nègres, bien qu'ils soient Américains! A propos, j'admire votre sensibilité pour cette classe du genre humain, le peuple coloré, comme disent les Américains, et j'unes mes voix aux votres pour son émancipation. Cependant les sympathies que j'ai pour eux ne m'empêchent pas de voir assez clair pour découvrir une immense différence entre les noirs et les blancs, non pas seulement dans la couleur, mais dans l'character, dans l'intelligence! Il est évident, (il suffit de passer parmi eux pour s'en convaincre,) que les noirs ne sont pas doués de facultés intellectuelles aussi fortes que les blancs, et qu'ils ne sont pas susceptibles d'un aussi haut degré de civilisation! Ainsi la parfaite égalité n'est pas possible! c'est dans la nature. Dans les quartiers de cette ville habitées par des nègres libres, vous voyez les Dames Noires se récréer dans les rues avec un plaisir insatiable, en se lancant des boules de neige les unes aux autres! Pour me servir de l'expression d'un facétieux jeune homme, "seriez-vous bien empêtré d'offrir votre bras à quelques-unes de ces dames pour aller d'égal à égal?" Elles ne vous comprendraient pas si vous aviez pour elles tous les égards qu'exigent de vous vos relations avec les dames de votre qualité. Il existe donc une ligne de démarcation naturelle, inéfusable; c'est de cette ligne que j'ai voulu parler dans ma première correspondance, et je crois l'avoir fait, sans blesser les idées d'humanité, même des plus chatouilleux abolitionnistes!

J'ai fait aussi des observations sur les partis politiques whig et démocrate; j'ai suivi attentivement les journaux et les conversations, et je crois y voir encore une leçon pour nous. Il n'y a rien de honteux à prendre des leçons chez ce peuple, qui fait aujourd'hui l'admiration de tout l'univers, quand on voit les premières nations de l'Europe, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, etc., faire étudier soigneusement pour en tirer parties, les institutions américaines, dont l'expérience a eu pour résultat d'élever la nation au rang distingué qu'elle occupe aujourd'hui parmi les peuples du monde. Je vais donc me permettre encore une comparaison. Dans les Etats-Unis, quand il s'agit d'choisir des hommes habiles à qui confier les intérêts du peuple, la défense de ses droits, le gouvernement en un mot; les partis politiques s'agissent, font des assemblées, des démonstrations, culminent même pour assurer le succès de leur cause. Mais la victoire est-elle décidée, le peuple a-t-il prononcé, tout rentre dans l'ordre, le calme et la paix. Ces hommes choisis sont comme les trois Romains qui devaient décider du sort de l'armée. Les whigs viennent de remporter une victoire signalée, et un journal démocrate écrivait dernièrement: "Le sort a décidé contre nous; ce que nous avons à faire maintenant, c'est de donner au général Taylor, comme président, tout le support nécessaire pour faire le bien de la république." C'est presque dire, vivent les whigs! Il n'y a pas ici de ces sortes de gens qui disent qu'un "peuple qui ne s'agit pas est mort," mais on dit qu'un peuple qui s'agit toujours quand même, ruine ses énergies inutilement. Personne ne dit qu'il faut dès maintenant mettre le peuple en garde, et commencer à faire suspecter les intentions et la future administration du général Taylor, de peu qu'il ne s'endorme sur ses lauriers, devîcine apathique ou tombe en léthargie! Non, il y a un comité, (de plus de treize titres mûrs, je crois), choisi par les chambres, et qui a leur confiance, sans doute, pour veiller la conduite du président; ou se reposé sur la vigilance de ce comité. C'est une image de votre ministère à l'égard du gouverneur. Sa différence que j'y vois, c'est qu'en Canada, non seulement le parti vaincu tâche de nuire au parti du pouvoir, mais il est même arrivé qu'une portion inconsistante du parti vainqueur tourât systématiquement ses efforts contre les hommes de son choix. Voilà ce qui s'appelle user ses énergies!

La fièvre californienne qui s'était répandue ici avec une rapidité étonnante et qui avait déjà fait pousser le cri d'alarme aux jeunes et vieilles filles de plusieurs villages, s'est bien calmée à la nouvelle des difficultés du trajet et des dangers à courir sur les lieux, où qu'il faut être armé de pieds en cap, suivant les rapports, pour faire son entrée dans la région d'or. On juge si mal des choses, velez-vous, quand on n'a vu que le clinquant! Le choléra a eu à peu près le même effet, il s'est montré avec une apparence redoutable d'abord dans les différentes villes de l'Union, depuis New-York jusqu'à la Nouvelle-Orléans, mais il a beaucoup perdu de sa force, il va décroissant partout.

J'ai attendu jusqu'aujourd'hui pour vous écrire, parce que la discussion du Bill de Reciprocity entre les Etats-Unis et le Canada avait été remise à hier, 4 janvier, et j'espérais pouvoir vous en communiquer le résultat dans cette lettre. Mais je vois par les journaux de Washington, de ce matin, que la discussion n'a pas eu lieu, mais qu'on a nommé un comité composé de MM. Clark du

Rhode-Island, Davis du Mississippi, et Davis du Massachusetts pour réviser les traités de Reciprocity. Je suppose que leur mission s'étend jusqu'à nous. Il ne s'est rien passé dans le Congrès qui puisse intéresser fort vos lecteurs depuis ma dernière lettre; c'est pourquoi je prends la liberté de toucher d'autres sujets, qui pourraient et devraient être traités bien plus profondément que je ne le fais.

Tout à vous,

R. B.

COMITÉ DE HUNTINGDON.

M. LE RÉDACTEUR,

C'est mercredi, le 10 courant, qu'a eu lieu à St. Edouard, l'assemblée des électeurs de ce comté. T. Sauvageau, écr., M. P., expliqua en français pourquoi il avait convoqué les habitants du comté, et M. McCallum dit à peu près la même chose en anglais. Après quoi, l'assemblée nomma son président, vice-président et secrétaire, et un comité pour préparer des résolutions; et s'adjourna à 2 heures P. M.

Lorsque l'assemblée reprit sa séance, on adopta une résolution en faveur de la libre navigation du St. Laurent et une autre en faveur de l'indemnité pour les petites éprouvées en 1837 et 1838. Elle passa une autre résolution contre la tenure seigneuriale, une 4e, contre la loi actuelle des municipalités et en faveur du rétablissement des municipalités de paroisse, une 5e, en faveur d'une ligne de chemin de fer à travers le centre du comté, et une 6e, en faveur du maintien des cours de commissaires. Il fut encore proposé une résolution portant qu'il faut au pays la réforme électorale basée sur la population; mais M. Lancot, avocat, proposa un amendement, qui fut perdu. La motion principale fut alors mise aux voix, et adoptée à une faible majorité d'environ 20 voix.

N'allez pas croire, M. le Rédacteur (et que vos lecteurs en soient bien convaincus), que l'assemblée par ce dernier vote ait fait connaître l'opinion du comté; bien loin de là. Le comté comprend bien que la réforme électorale basée sur la population soit un vrai suicide pour le Bas-Canada, bien que ce soit juste en principe abstrait. Le comté sait trop bien qu'avant cinq ans la population du Haut-Canada sera égale à la nôtre, si elle ne la surpassera pas, et alors la réforme électorale basée sur la population, loin de nous être utile, n'aurait pour résultat que de donner aux Hauts-Canadiens un plus grand nombre de représentants qu'à nous, et ainsi de nous mettre à tout jamais à la merci du Haut-Canada. Mais alors, diront certains gens, comment se fai-t-il que l'assemblée du 10 courant se soit prononcée en faveur de cette réforme? En voici la raison. C'est que les habitants du comté n'ont pas bougé pour la plupart. Ils sont restés chez eux, et ont laissé l'assemblée avoir lieu, se contentant dans leur force, et sachant bien que, si cette assemblée passait des votes contraires à leurs convictions, ils sauraient plus tard, en temps et lieu, en montrer leur désapprobation. En un mot, M. le Rédacteur, le comté de Huntingdon, comme tous les autres comtés Canadiens, est prêt à soutenir le ministère actuel, parce qu'il le croit le seul capable, dans nos circonstances, de procurer au pays les réformes qui lui sont utiles et nécessaires.

Nous avons l'honneur d'être,

M. le Rédacteur,

Vos très-obéissants serviteurs,

Plusieurs ELECTEURS DU COMTÉ.

Comté de Huntingdon, 12 janvier 1849.

DE TOUT UN PEU.

JUGES DE PAIX.—S. E. le Gouverneur-Général vient de nommer juges de paix pour le District de Montréal les Messieurs suivants: J. W. Parent, Alexander Perry, G. M. Abbot, John Steel, Rufus Kimpton, Robert Bennie, écrs.

SYNDICS.—S. E. le Gouverneur général vient de nommer syndics des chemins à barrières de Québec les messieurs suivants: James Gibb, A. C. Buchanan, L. T. McPherson, James Douglas, Joseph E. DeBlois, W. H. Lemoine et J. Rowley, écrs.

AVOCATS.—Antoine Charlier de Lotbinière Harwood et Alexander Stevenson, écrs., viennent d'être nommés avocats pour le Bas-Canada.

INCENDIES.—Jeudi soir, le feu s'est déclaré dans Griffintown, dans une maison appartenant à M. McGrath; grâce aux efforts des pompiers, il a pu être bientôt éteint.—Le même soir, vers dix-heures, le feu fut aperçu à la Banque de Montréal; il n'y a eu aucun dommage considérable.

INDUSTRIE.—Il est question d'établir à Québec une maison d'industrie; il y a eu hier à cet effet une assemblée publique.

MARCHÉ À QUÉBEC.—On parle de construire, au sud-est de Québec, un nouveau marché, en place de celui de la Basse-Ville. La nouvelle Halle projetée, ainsi que trois quais qui s'avanceront d'environ 100 pieds dans le fleuve, devant être érigée sur les fondations de l'ancien marché, coûtera environ £6960. On estime que cette halle et ses quais rapporteront un revenu annuel de £3950. La halle aura 300 pieds de long sur 75 de large, et contiendra 70 étaux et une grande salle de 110 pieds sur 72.

INCENDIE.—Hier matin, (lundi) vers 5 heures, on s'est aperçu que le feu était dans une poupe au dessous de la cuisse du séminaire. Cet appartement est pavé en grandes dalles de pierre. Il paraît que par le défaut d'un grillage du grand poêle, qui est d'un construction particulière, le feu tomba sur le pavé et s'introduisit jusqu'à la poupe par une fente, ou en chauffant fortement la dalle. Quand on s'est aperçu, le feu s'est éteint assez loin mais sans avoir causé de dommage considérable. On est porté à croire qu'il était pris depuis longtemps.

J. de Québec du 9.

LA VÉRITÉ.—Sortis-nous même des rangs du peuple, nous nous faisons gloire d'appartenir au peuple; non pas au peuple de Juin, de Vienne, de Berlin ou de Rome; non pas au peuple de l'avenir, mais à ce bon et honnête peuple. Contentez-vous de ces vertus, la moralité et surtout le bon sens feront justice des érialières de quelques étoffards, et saura apprécier à leur valeur les doctrines nébuleuses et subversives de l'ordre social, les folles utopies que l'on voudrait implanter dans notre Canada. Ami de la Religion de Québec.

LETTRES.—L'Europe, qui a quitté N. Y. p. ur l'Europe la semaine dernière, avait à son bord 16,000 lettres!

JAMAÏQUE.—La chambre d'assemblée de la Jamaïque a décidé qu'elle ne passerait aucun bill produisant un revenu dépassant 15. Février, tant qu'il ne sera pas passé un bill de retranchement, conforme à l'état de pauvreté où se trouve actuellement le pays.

CADET.—Le *Courrier des Etats-Unis* annonce l'arrivée à New-York de M. Cadet ou d'un homme qui peut passer pour lui.

CONVERSATION.—Le *Catholic Telegraph* de Cincinnati rapporte qu'une nièce de Washington vient avec cinq de ses enfants de se convertir au catholicisme.

UNE PROCESSION.—Le *Guardian* d'Halifax dit que le 5 novembre, il y a eu dans cette ville une procession catholique (*popish*) accompagnée d'un prêtre et de clercs.

BUFFALO.—Depuis que Mgr. Timon réside à Buffalo, le nombre des fidèles à l'église St. Patrice s'est accru, de 300 qu'il était, à celui de deux mille.

BUFFALO.—Il paraît que des travailleurs irlandais, au nombre de 300 à 400 sur le canal Weiland, se sont insurgés la semaine dernière, en demandant une augmentation de salaire. Les contracteurs s'en sont procurés d'autres, des allemands, qui ont dû céder devant une attaque faite par les travailleurs venus du côté Canadien. Le Shériff a amené un petit corps de troupes américaines, et arrêté trois ou quatre des meneurs. On ne sait si tout en finira là; car les irlandais étaient encore menaçants.

DILLON.—M. John B. Dillon, réfugié irlandais aux Etats-Unis, est actuellement à New-York. Le *Freeman's Journal* de New-York ajoute qu'il est question d'un projet qui aurait pour but de faire déclarer par la législature de l'état que M. Dillon peut dès maintenant pratiquer comme avocat dans les cours de justice.

CALIFORNIE.—Parmi les récents départs pour l'Eldorado du Pacifique, nous remarquons deux de nos frères en journalisme. L'un est M. C. W. Holden, éditeur du *Daily Lar Magazine*, qui va visiter le pays au profit des lecteurs de sa revue si populaire. L'autre est M. Wm. Faulkner, du *Norwich News*, qui emporte avec